EXTRAIT

Du Procès-Verbal du Conseil du Département de l'Isere, en surveillance permanente.

DU mercredi, vingt-deux août, à neuf heures & demie du matin, l'an mil sept cent quatre-vingt-douze, & le quatrieme de la Liberté, dans la grand salle au premier étage de la Maison-Commune de la ville de Grenoble, où le Conseil du Département de l'Isere s'est établi en surveillance permanente, & où étoient présens:

MM. PLANTA, *président.* PUIS, *vice-président.* FORNAND-BOVINAY, ALMERAS, JUBIÉ, TESTE-LE-BEAU, BIED, JAILLET, MOLARD, FORGERET, RODET, ROUX, MONTMORAND, PARENT, DUC, THOLLON, SUAT, MARCHAND, ORCELLET, PLANTIER, REVERDY, TROUSSET, VACHON, DUMOLARD, FAURE, APPRIN, ROYER, *faisant les fonctions du procureur-général-syndic.* TREMBLEY, *secrétaire-commis.*

MM. Gasparin, Lacombe-St.-Michel & Rouyer, Commissaires nommés par l'Assemblée Nationale pour se rendre à l'armée du midi, sont entrés accompagnés de la députation que le conseil avoit nommée dans sa derniere séance, & de MM. les Administrateurs du District de Grenoble. Ils ont pris place au Bureau qui leur étoit préparé, &,

THE NEWBERRY LIBRARY

après avoir annoncé l'objet de leur miſſion, ils ont remis à M. le Préſident l'Extrait du Procès-Verbal de l'Aſſemblée Nationale, du 10 de ce mois, portant leur commiſſion, & l'inſtruction décrétée le même jour. — Le ſecrétaire en a fait lecture.

M. le Préſident, leur adreſſant la parole, a dit :

MESSIEURS,

» Votre modeſtie a déconcerté les meſures que le Conſeil-Général du Département, d'accord avec tous les Corps-Adminiſtratifs, Judiciaires & Militaires, avoit priſes pour rendre aux repréſentans de la Nation les mêmes honneurs qu'exigeoient ci-devant les Rois. l'Empreſſement des Citoyens, les cris d'alégreſſe, vous ont prouvé que l'amour des citoyens de cette Ville pour les Peres de la Patrie & pour la liberté, ne ſeroient jamais pris au dépourvu. »

MM. les Commiſſaires ont exprimé, avec la plus touchante ſenſibilité, la ſatisfaction qu'ils ont éprouvée, de rencontrer, dans toutes les Communes de ce Département, & ſur-tout dans la ville de Grenoble, les marques les plus vives du patriotiſme des Citoyens, & de l'ardeur dont ils ſont pénétrés pour le maintien de l'Egalité & de la Liberté. Ils ont enſuite fait part au Conſeil des dépêches qu'ils ont reçues cejourd'hui de la commiſſion de correſpondance, au ſujet de l'arreſtation faite par la Munici-

palité de Sédan, des trois Commiſſaires envoyés par l'Aſſemblée Nationale à l'armée du centre ; de l'arrêté pris par le Département des Ardennes, contraire au Décret concernant la ſuſpenſion du pouvoir exécutif dans les mains du Roi, & à la convocation de la Convention Nationale ; & des meſures ſéveres que l'Aſſemblée Nationale a priſes pour réprimer l'audace de ce Département & de la Municipalité de Sédan. Ils ont auſſi appris au Conſeil qu'il s'étoit opéré une ſciſſion dans l'armée du centre, dont une partie, raſſemblée ſous les murs de Sédan, avoit prêté le ſerment *d'être fidelle à la Conſtitution & au Roi*, tandis que la partie de la même armée qui eſt à Maubeuge & dans d'autres garniſons ou cantonnemens voiſins, a juré, au contraire, de *maintenir les principes de la* LIBERTÉ ET DE L'EGALITÉ ; que l'Aſſemblée Nationale à envoyé trois autres Commiſſaires dans ce Département, avec des pouvoirs très-étendus, & qu'il y a tout lieu d'eſpérer qu'ils y auront bientôt rétabli l'ordre & le calme, ainſi que dans l'armée. Ils ont ajouté que l'Aſſemblée eſt très-ſatisfaite des diſpoſitions des Départemens méridionaux ; que ſon inquiétude ne ſe tourne point vers le midi de la France, & qu'elle le regarde au contraire comme le plus ferme appui de la Liberté.

MM. les Commiſſaires ont fait part au Conſeil de divers remplacemens qu'ils avoient opérés dans l'armée du Midi, parmi les officiers & les Commiſſaires des Guerres ; ils ont rendu témoignage du civiſme & de la vigilance de M. de Monteſquiou, Général de cette armée ; ils ont invité les citoyens à avoir la plus grande confiance dans les re-

préſentans, dans les Adminiſtrateurs & dans les Magiſtrats qu'ils s'étoient choiſis, ſans ceſſer néanmoins de les ſurveiller. Ils ont enſuite remis à M. le Préſident pluſieurs imprimés ſur les événemens arrivés à Paris, le 10 de ce mois, & ſur les pieces trouvées par les Commiſſaires envoyés au Château des Tuileries ; ils en ont recommandé la publication.

MM. les Commiſſaires s'étant retirés, ils ont été reconduits par les Membres qui les avoient accompagnés.

Le Suppléant du Procureur-Général-Syndic a requis, & le Conſeil a arrêté, que le Décret de l'Aſſemblée Nationale, du 10 de ce mois, portant nomination des Commiſſaires qui doivent ſe rendre aux armées du Rhin, du Midi, du Nord & du Centre, ſera enregiſtré au Procès-Verbal, ainſi que l'inſtruction décrétée par l'Aſſemblée Nationale, qui ſe trouve à la ſuite dudit décret.

Suit l'enregiſtrement :

LECTURE a été faite des imprimés laiſſés ſur le Bureau par MM. les Commiſſaires de l'Aſſemblée Nationale.

Le Suppléant du Procureur-Général-Syndic ouï:

LE CONSEIL a arrêté que leſdits imprimés ſeront enregiſtrés au Procès-Verbal, lus, publiés & affichés dans toutes les Villes, Bourgs & Communes du Département.

Suit l'enregiſtrement :

Un membre a dit : Vous l'avez entendu, Meſſieurs, la municipalité de Sédan, violant le reſpect dû au caractere ſacré des répréſentans du peuple, a mis en état d'arreſtation les commiſſaires envoyés par l'Aſſemblée Nationale à l'armée du centre ; le Département des Ardennes, méconnoiſſant le pouvoir légiſlatif, pour adorer un pouvoir exécutif que la volonté nationale a ſuſpendu, afin de ſauver la patrie, a pris, le 15 de ce mois, un arrêté où il déclare ne reconnoître que les lois qui auront été ſanctionnées par le roi ; une partie de l'armée du centre, égarée ſans doute par des ſuggeſtions perfides, a juré fidélité au roi LOUIS XVI, c'eſt-à-dire au deſpotiſme.

Cette audace, cette révolte d'une foible ſection du peuple, qui, par une ſubverſion totale des pouvoirs, attente à l'inviolabilité des repréſentans de la nation, & s'éleve contre la volonté de cette nation, ſon ſouverain, ont été réprimées, il eſt vrai, par un décret du 17 de ce mois ; mais, Meſſieurs, lorſque ces crimes excitent en nous l'indignation la plus forte, devons nous la contenir? Non, Meſſieurs : c'eſt en l'exprimant qu'on rappellera aux vrais principes les hommes qui ne ſont qu'égarés, & qu'on forcera les traîtres à craindre de ſe livrer à de nouvelles trahiſons.

Apprenez donc, Meſſieurs, à l'Aſſemblée Nationale & à la France, les ſentimens que tant d'attentats vous ont fait éprouver.

La matiere miſe en délibération.

Ouï le Suppléant du procureur-général-ſyndic.

LE CONSEIL a arrêté & arrête, qu'il ſera fait, ſéance tenante, une adreſſe à l'Aſſemblée Nationale, pour lui exprimer l'indignation & la douleur dont le conſeil a été pénétré au récit des attentats commis envers la Souveraineté Nationale, par le Département des Ardennes & la Municipalité de Sédan, & le deſir qu'il a d'en voir punir les coupables auteurs.

Un membre a ſur le champ fait lecture de l'adreſſe ci-après.

LÉGISLATEURS.

LE CONSEIL d'adminiſtration du Département de l'Iſere, vient dépoſer dans votre ſein les ſentimens de douleur & d'indignation dont il a été pénétré, au récit des attentats commis dans le Département des Ardennes. Des adminiſtrateurs rebelles ont oſé méconnoître l'autorité des repréſentans du Souverain; ils ont refuſé de publier les lois par leſquelles vous venez de ſauver l'empire; une audacieuſe & criminelle Municipalité s'eſt permiſe de violer, dans la perſonne de vos Commiſſaires, l'auguſte caractere dont ils étoient revêtus par la miſſion dont vous les avez chargés, & par leur qualité de repréſentans d'un peuple libre. Une partie de l'armée du centre, égarée, ſans doute, par des chefs perfides, s'eſt miſe en état de rebellion contre ſon

Souverain légitime, en faiſant le ſerment d'être fidelle à celui que la Nation avoit inveſtie d'un pouvoir qu'il n'a exercé que pour ſa ruine, & que, par votre organe, elle vient de lui retirer.

Légiſlateurs, frappez, ſans diſtinction comme ſans pitié, les têtes coupables; le ſalut de la patrie l'exige, toute notre confiance eſt en vous; terminez avec la force & la ſageſſe que vous venez de déployer, dans une criſe difficile, le court eſpace qui vous reſte de la carriere que vous parcourez ſi dignement; comptez ſur le zele & le courage de tous les corps conſtitués, & de tous les citoyens du Département de l'Iſere: tous ne forment qu'un ſeul vœu, & nous ne craignons pas d'être démentis en nous en rendant les organes; MOURIR, PLUTÔT QUE DE CESSER D'ÊTRE ÉGAUX ET LIBRES.

Nous ſommes, avec reſpect,

LES ADMINISTRATEURS COMPOSANT LE CONSEIL GÉNÉRAL DU DÉPARTEMENT DE L'ISERE; *ſuivent les ſignatures.*

LE CONSEIL, ouï lecture de l'adreſſe ci-deſſus & l'avis du Suppléant du procureur-général-ſindic;

A arrêté & arrête, que ladite adreſſe ſera envoyée à l'Aſſemblée Nationale; qu'elle ſera imprimée avec le

procès-verbal de la préſente ſéance, pour être lus, publiés & affichés dans toutes les Villes, Bourgs & Communes du Département, & adreſſés aux 82 autres Départemens.

Certifié conforme à l'original. Signés, PLANTA, *Préſident*, TREMBLEY, *Secrétaire-Commis.*

A GRENOBLE,
Chez J. M. CUCHET, Imprimeur du Département de l'Iſere.